

International

>> Prévention Santé animale

>> L'AUTEUR

Michel JEANNEY

Secrétaire général de rédaction de la DV

Santé animale : Bruxelles présente sa feuille de route 2007-2013

Réduire l'incidence des maladies animales et, lorsqu'un foyer se déclare, en limiter au maximum les conséquences négatives. C'est ainsi que la Commission européenne a résumé, le 19 septembre, les deux principaux objectifs de sa stratégie européenne en matière de santé animale. La majeure partie des fonds communautaires devrait être réorientée vers une politique de prévention.

« La santé animale a une incidence pour la santé humaine, la sécurité des denrées alimentaires, la prospérité de l'économie et les valeurs éthiques. La nouvelle politique communautaire en matière de santé animale vise à contribuer à la santé publique et à atteindre le niveau le plus élevé possible de santé et de bien-être des animaux dans l'Union européenne », a assuré Markos Kyprianou, le commissaire européen chargé de la santé, à l'occasion de la présentation le 19 septembre, de son projet de nouvelle stratégie de santé animale pour les années 2007-2013.

Promouvoir la recherche

Il s'agit, pour l'Union européenne, de porter davantage ses efforts sur la prévention en aidant les exploitations à accroître le niveau de biosécurité des élevages. En revanche, la Commission veut que les pouvoirs publics se désengagent le plus possible de la prise en charge des coûts liés à l'apparition d'une épizootie.

« Les systèmes actuels visent principalement à fournir aux propriétaires d'animaux une compensation lors de l'apparition d'un foyer de maladie », note la Commission. Celle-ci considère toutefois que « la responsabilité de la santé des animaux incombe premièrement aux propriétaires de ces derniers et, collectivement, à l'industrie ».

«La Commission veut que les pouvoirs publics se désengagent le plus possible de la prise en charge des coûts liés à l'apparition d'une épizootie en faisant intervenir notamment le secteur de l'assurance.»

Elle veut donc mettre en place une politique qui fasse intervenir l'ensemble de la filière « dont le secteur de l'assurance ». Un tel mécanisme constituerait, ajoute-t-elle, une « incitation encourageant un comportement réduisant les risques ».

Le régime de contrôle des produits animaux et des animaux vivants à l'importation sera renforcé, promet Bruxelles, notamment par le biais de mesures plus efficaces pour lutter contre le commerce illégal.

Promouvoir la recherche

La Commission insiste aussi sur sa volonté de promouvoir la recherche scientifique et l'innovation dans le domaine de la santé animale. Elle suggère par exemple d'étoffer le réseau des laboratoires nationaux de référence. Pour la mise au point de vaccins, le commissaire chypriote mise sur des partenariats entre le secteur public et le secteur privé.

Par ailleurs, dans les prochaines années, la Commission veut s'atteler à la rédaction d'une législation unique dans le domaine de la santé animale pour regrouper et améliorer l'ensemble des textes actuels mis en place au gré des crises. ■



P. Drouin

Il s'agit, pour l'Union européenne, de porter davantage ses efforts sur la prévention en aidant les exploitations à accroître le niveau de biosécurité des élevages.